

Commune de LIEZEY
Procès-Verbal du conseil municipal du 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Liézey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, à la mairie de Liézey au 4 place du centre à LIEZEY (VOSGES), sous la présidence de Monsieur Damien DESCOUPS, maire.

Début de la séance : 18h30

Date de convocation : 12/06/2023

Nombre de points à l'ordre du jour : 5

Date d'affichage : 19/06/2023

Nombre de délibérations : 5

Fin de séance : 20h00

Présents : Mr DESCOUPS Damien, Maire ; Mr VIAL Denis, Mme Sylvie MENGEL, Adjoints ; Mme LECOMTE Chantal, Mr NOËL Jean-Pierre, Mr ADAM Xavier, Mme TOUSSAINT Catherine, Mr DIDIER Thierry, Mme HODGES Anne.

Absents excusés : Mme ERB Virginie, Adjointe, Mr Michel PILLERON.

Secrétaire de séance : Mr VIAL Denis

Ordre du jour de la séance :

- Etat d'assiette ONF 2023
- Travaux ONF 2023 (entretien du parcellaire)
- Tarif concessions de sources et terrains
- Rapport sur la Prix et la Qualité du Service de l'Eau (RPQS) de l'année 2022
- Vente d'un terrain route du Bannerot à Liézey
- Points divers

Point 1/ Etat d'assiette 2023 - ONF : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération demande à l'ONF d'asseoir les coupes telles que définies dans son courrier et dans le programme d'assiette défini à l'aménagement, conformément au plan de gestion de la forêt, soit les parcelles n°1, 2, 4, 12, 15 et 27.
Scrutin Public, votants : 9, Votes POUR = 9 voix

Point 2/ Travaux en forêt communale : le conseil municipal accepte le programme de travaux d'entretien du parcellaire dans les parcelles 1.u, 2.u, 3.u et 4.u préconisé par les services de l'ONF pour un montant de 1 900 € HT pour 2023.
Scrutin Public, votants : 9, Votes POUR = 9 voix

Point 3/ Tarifs concessions sources et terrains communaux 2023 : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif des concessions de terrains et de sources pour l'année 2023.
Scrutin Public, votants : 9, Votes POUR = 9 voix

Point 4/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau distribuée en 2022 : Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel réglementaire sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2022. Extrait de la synthèse du contrôle sanitaire de l'ARS pour 2022 : « L'eau distribuée est de bonne qualité pour tous les paramètres sauf pour l'équilibre calco-carbonique. L'eau présente un caractère agressif, elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes

avant consommation. L'eau a été de bonne qualité en 2022, elle peut être consommée par tous. » Conclusion générale : l'eau distribuée en 2022 a été de bonne qualité ». Le rapport complet est consultable en Mairie.
Scrutin Public, votants : 9, Votes POUR = 9 voix

Point 5/ Vente d'une parcelle de terrain par la Commune de Liézey : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de la maison située au 14 route du bannerot à Liézey avec terrains attenants, pour y créer 5 logements locatifs à l'année en résidence principale, une division parcellaire a été faite sur ces terrains. La mairie souhaite à présent vendre une parcelle de terrain acquis lors de cet achat, la parcelle B1248 (issue de la réunion des parcelles B543 et B544) à des fins de résidence principale. L'estimation des domaines a été faite sur ce projet de vente le 08/02/2023 pour un prix au m2 allant de 40 € à 45 €. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires et à signer tous documents pour aboutir à cette vente au prix de 40 € HT le m2 vendu.

Scrutin Public, votants : 9, Votes POUR = 9 voix

Points divers :

Recensement de la population 2024 : l'INSEE nous a informé officiellement des dates du recensement de la population de la Commune de Liézey qui se déroulera en 2024. L'enquête de recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Mme Emilie JOLY, secrétaire de mairie, sera nommée Coordinatrice Communale (responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement de la population) et sera également nommée Agent Recenseur (en charge du recensement physique lorsque cela sera nécessaire).

Arrêté Vigilance EAU : La Préfecture des Vosges vient de placer le département des Vosges (Bassin Moselle Amont et Meurthe) en vigilance sécheresse. Pour faire face à un manque d'eau, les préfets peuvent être amenés à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau. Il existe 4 niveaux de limitation, selon la sévérité de l'épisode de sécheresse : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Notre secteur est concerné actuellement par le niveau : vigilance. Le niveau vigilance sert à informer et inciter les particuliers et les professionnels : pas de restriction en vigueur mais une sensibilisation des particuliers, des entreprises, des collectivités et des agriculteurs sur les économies d'eau. Comme le précise l'arrêté préfectoral, nous invitons donc tous les usagers à réduire leurs consommations d'eau et éviter les usages qui ne sont pas indispensables, afin de retarder l'instauration de mesures de restrictions.

Arrêté Vigilance Feux de Forêts : Le département des Vosges est placé en vigilance modérée (jaune) feux de forêts. Cependant, compte tenu notamment de l'activité opérationnelle (7 départs de feu la semaine dernière dont le feu de Bois de Champ qui a brûlé 30 ha), chacun est appelé à une très grande vigilance pour éviter les départs de feux. Ci-joint le lien vers le communiqué de presse :

https://www.vosges.gouv.fr/contenu/telechargement/26640/211104/file/Pr%C3%A9vention_FDF_Rallye%20Vosges.pdf

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, D. DESCOUPS

Le secrétaire de séance, VIAL Denis



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official seal.